

Évaluation

Remarques sur l'utilisation : Les types de questions d'évaluation de l'apprentissage sont :

- 1) Récit
- 2) Remplir les blancs/les phrases
- 3) Vrai ou faux ?

Combiner de différentes manières pour la pré-évaluation et la post-évaluation. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les résultats d'apprentissage. Veillez à inclure des questions d'évaluation de l'apprentissage pour chaque résultat d'apprentissage lorsque vous les combinez.

Les questions d'évaluation sont utilisées de trois façons principales : a) pour poser des questions informelles à l'ensemble du groupe, b) pour assigner de façon semi-formelle à de petits groupes ou c) pour donner formellement des réponses écrites à des individus.

Questions d'évaluation pour la Leçon 2.6	
Questions	Réponses
Récit <i>Note : Formulez les évaluations du récit sous forme de questions, de demandes ou d'instructions</i>	
1. Décrivez les possibles effets à long terme de la violence sexuelle dans les conflits.	<p>Dommages psychologiques et physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stress post-traumatique <p>Exposition à des maladies sexuellement transmises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notamment le VIH/SIDA - Parfois de manière délibérée, par ex. lors du génocide au Rwanda en 1994 <p>Grossesse non désirée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les auteurs peuvent violer les femmes et les filles afin que ces dernières portent les enfants de l'ennemi - Par ex. dans le conflit de 1990 en ex-Yougoslavie <p>Rejet par la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communautés vont plus facilement accepter de réintégrer des garçons qui étaient combattants, que des filles, en particulier lorsqu'elles reviennent avec des enfants nés de viol - Les femmes et les filles violées pendant la guerre sont souvent confrontées au rejet de leur famille et de leur communauté à la fin des hostilités, elles sont à nouveau victimes - Les hommes et garçons victimes de violence sexuelle et de viol durant la guerre sont réticents et ne parlent pas des abus en raison de la honte, afin que cela reste caché
2. Définissez la CRSV, en donnant des exemples.	La CRSV est une violence sexuelle en situation de conflit ou de post-conflit, commise par des acteurs étatiques ou non étatiques dans un pays hôte.

	<p>La définition de l'ONU contient différentes parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cas ou modèles de violence sexuelle dans le conflit ou post-conflit, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Viol - Esclavage sexuel - Prostitution forcée - Grossesse forcée - Stérilisation forcée - Autres formes de violence sexuelle de gravité comparable ▪ Contre les femmes, hommes, garçons ou filles
<p>3. Le Conseil de sécurité reconnaît la CRSV comme préoccupation distincte, liée à quelles autres problématiques ? Nommez-en cinq et expliquez.</p> <p><i>Option pour évaluation d'apprentissage : demandez aux participants de comparer des termes entre eux, parmi les cinq. Recombinez-les de différentes manières.</i></p>	<p>Violence sexiste (GBV)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La GBV est définie dans deux accords internationaux qui font partie de la base légale du maintien de la paix : <ul style="list-style-type: none"> - La Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes - Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) - Distingue la violence ordinaire de la violence dirigée contre des individus ou des groupes en raison de leur sexe ou de leur genre ▪ Comprend des actes qui infligent un préjudice ou de la souffrance – physique, sexuelle, mentale <ul style="list-style-type: none"> - Menace de tels actes - Coercition - Privation de liberté ▪ Les femmes, les hommes, les garçons et les filles peuvent être victimes ▪ Les femmes et les filles sont les principales victimes <p>Violence sexuelle et sexiste</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La SGBV est la violence contre des personnes en raison de leur sexe : <ul style="list-style-type: none"> - Tout acte qui inflige un préjudice ou une souffrance mentale, sexuelle, physique - La menace de tels acte - Coercition ou pression <ul style="list-style-type: none"> - Privation de liberté ▪ Se produit dans des situations de paix ou de conflit ▪ La CRSV se distingue car c'est une violence sexuelle dans des situations de conflit et d'après-conflit ▪ Les soldats de la paix doivent traiter la CRSV et la SGBV. <p>Exploitation et atteintes sexuelles (EAS)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de la force physique ou psychologique, de menaces, de persuasion, de tromperie ou d'extorsion à des fins sexuelles

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se produit lorsque des personnes ayant du pouvoir l'utilisent contre des personnes ayant moins de pouvoir ou incapables de négocier sur un pied d'égalité ▪ Pour les soldats de la paix, l'EAS est l'incapacité à protéger et à aider des gens affectés par les conflits – c'est un échec du maintien de la paix ▪ L'EAS est une violation des règles de bonne conduite et de discipline ▪ L'ONU a une politique stricte de tolérance zéro sur l'EAS – interdit totalement les soldats de la paix d'y recourir <p>Pratiques traditionnelles néfastes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renvoient aux violations des droits qui ont lieu depuis si longtemps que les gens considèrent que cela fait partie de leur culture <ul style="list-style-type: none"> - Mariage de l'enfant - Mutilations génitales féminines ou excision (MGF/E) ▪ Les soldats de la paix ne doivent pas signaler les pratiques traditionnelles néfastes comme étant de la CRSV à moins qu'ils/elles ne puissent fournir une justification spécifique <p>Prostitution de survie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fait d'échanger des relations sexuelles contre des ressources nécessaires à la survie : <ul style="list-style-type: none"> - Argent - Logement - Médicaments - nourriture ▪ Pas définie par l'ONU comme relevant de la CRSV, à moins que les circonstances montrent qu'il y ait coercition, sans consentement.
<p>4. Les Nations Unies exigent des soldats de la paix qu'ils/elles connaissent la CRSV. De quelles informations spécifiques ont-ils besoin sur la réalité de terrain ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contexte (politique et dynamique du conflit, considérations géographiques) ▪ Citoyens vulnérables et les raisons ▪ Quelles menaces spécifiques augmentent la vulnérabilité ▪ Qui menace les civils et pourquoi ▪ Menaces ▪ Capacité à agir par rapport aux menaces ▪ Mesures de protection du groupe et de la communauté <p><i>Notez les thèmes qui sont les mêmes que ceux de la leçon sur le Protection des civils, sur les menaces, la vulnérabilité, les capacités.</i></p>
<p>5. La CRSV se produit généralement dans le cadre d'autres événements liés au conflit. La leçon en indique 13 : énumérez-en au moins six.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La CRSV se produit habituellement dans le cadre de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Attaques ciblées contre une communauté, des maisons, des hameaux, des villages et des petites villes

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attaques contre des institutions et monuments religieux ou culturels, affectant les résidents et la population environnante ▪ Attaque de camps de PDI ou de réfugiés ou de sites de protection et des lieux sûrs ▪ Piéger des femmes et des filles durant leurs tâches quotidiennes, par ex. : s'occuper de la ferme, aller au marché, trouver de l'eau et du bois ▪ Fouilles systématiques ▪ Enlèvement, kidnapping, prise d'otage ▪ Attaques de prédation, par ex. après un retrait, une vacance ou une rotation des contingents et avant l'arrivée d'un groupe armé opposant, de la sécurité nationale ou des forces de l'ONU ▪ Moments de vulnérabilité accrue, par ex. des troubles politiques, des déplacements ▪ Enlèvement et recrutement forcé de garçons et de filles ▪ Frappes punitives ou représailles contre des communautés ou groupes rivaux ▪ Politique de la terre brûlée, également après le retrait ou la vacance et avant l'arrivée du groupe armé opposant, de la sécurité national ou de la force de l'ONU ▪ Processus de DDR ▪ Détention comme torture et intimidation.
<p>6. Certaines formes de CRSV sont des menaces spécifiques et graves. Nommez-en au moins quatre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Viol et torture ▪ Esclavage sexuel, dans les camps et dans la brousse ▪ Prostitution ou grossesse forcées ▪ Stérilisation forcée ▪ Mutilations sexuelles ▪ Émasculatation et marquage ▪ Mariage forcé ▪ Avortement ▪ Inceste
<p>7. Les motifs, les modèles et l'utilisation de la CRSV varient. Quels sont les cinq motivations principales ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôler une population par la terreur et l'intimidation ▪ Contrôler le territoire : zones et villes vitales, routes commerciales – y compris par les déplacements forcés ▪ Contrôler les ressources naturelles par ex. les zones d'extraction ▪ Cibler délibérément des communautés ethniques ou religieuses <ul style="list-style-type: none"> - Répression politique - Violence sectaire - Nettoyage ethnique - Déshumanisation ▪ Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - Changer la composition ethnique ou religieuse d'un groupe - Empêcher la croissance démographique de ce groupe - Nettoyage ethnique

	<ul style="list-style-type: none"> - Propager le VIH ▪ Humilier des femmes et des hommes par le viol et l'inceste en présence des membres de la famille ou de la communauté
8. En quoi les situation de conflit et d'après-conflit contribuent-elles à la CRSV ? Soyez précis.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les systèmes de soutien social peuvent être faibles ou inexistant – bien-être social, santé, répression, justice et pénitencier ▪ Les personnes détenant l'autorité peuvent être des auteurs, créer des obstacles à la justice ▪ Les inégalités entre les sexes et la discrimination peuvent être généralisés et mener à la CRSV ▪ Des cas peuvent ne pas être signalés : <ul style="list-style-type: none"> - Manque de confiance dans l'état de droit - Obstacles culturels - Contribue à la culture de l'impunité ▪ Non-droit étendu et standards moraux abaissés ▪ Absence de conséquences et de redevabilité
9. Expliquez les liens existant entre la CRSV et le programme Femmes, paix et sécurité (WPS) des Nations Unies.	<p>Le programme Femmes, paix et sécurité (WPS) des Nations Unies a deux piliers :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Égalité des sexes 2. CRSV <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le WPS est plus large. ▪ La CRSV porte sur la protection contre toutes les formes de violence sexuelle. ▪ L'égalité des sexes répond à la discrimination, à la participation et à l'autonomisation ▪ Les deux piliers fonctionnent ensemble pour mettre fin à la CRSV. ▪ Tout le travail sur la CRSV doit impérativement : <ul style="list-style-type: none"> - Être sensible aux différences entre sexes - Promouvoir les principes d'égalité des sexes - Promouvoir la participation égale des femmes
10. Lorsque des missions ont pour mandat de traiter les questions de POC et de CRSV, que sont-elles autorisées à faire ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir la CRSV ▪ Dissuader les auteurs de crimes ▪ Protéger les citoyens vulnérables ▪ Neutraliser les menaces <p>Elles peuvent aussi</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger les femmes et les enfants affectés par le conflit armé, en déployant des conseillers Protection de l'enfant et Protection des femmes ▪ Surveiller, enquêter, rapporter et prévenir les violations et abus, comprenant toutes formes de violence sexuelle ▪ Contribuer aux efforts visant à identifier et à poursuivre les auteurs en justice
11. Les politiques et l'approche des Nations Unies en termes de CRSV se fondent sur la collaboration de nombreuses unités de Mission, et sur quatre priorités. Quelles sont ces quatre priorités ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à l'impunité généralisée qui nourrit la CRSV ▪ Promouvoir la RSS ▪ Renforcer les mécanismes de prévention et de protection ▪ Améliorer les services pour les rescapés

<p>12. Le Conseil de sécurité des Nations Unies ordonne aux Missions de mettre en œuvre un mandat de CRSV de quatre manières. Lesquelles ?</p>	<p>Généraliser la prévention de la CRSV et la réponse dans les documents clés de la Mission</p> <p>Concept de la Mission</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stratégie POC de la Mission ▪ Concept d'opérations de la composante militaire et de la composante policière ▪ Ordres d'opérations ▪ Plans de travail de la composante civile <p>Répondre à la CRSV par le dialogue, l'engagement et le plaidoyer politiques avec toutes les parties au conflit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la redevabilité et la réactivité ▪ Mettre fin à l'impunité <p>S'engager auprès des communautés, en particulier des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à leurs préoccupations en termes de sécurité ▪ Améliorer les mesures d'autoprotection ▪ Promouvoir la réconciliation <p>Avoir une présence visible et permanente dans les zones vulnérables</p> <p>Patrouilles actives</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Escortes des groupes vulnérables ▪ Actions préemptives pour répondre aux menaces émergentes ▪ Réponses crédibles, opportunes, robustes par les soldats de la paix pour prévenir, dissuader et neutraliser les menaces de CRSV
<p>13. Qu'est-ce qui est crucial pour que les missions combattent avec succès la CRSV ? La leçon donne cinq points : nommez-en au moins trois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance de la situation, connaissance de la réalité sur le terrain ▪ Alerte rapide sensible au genre ▪ promptitude opérationnelle ▪ leadership engagé réparti dans la Mission ▪ connaissance, volonté, détermination de tous les soldats de la paix
<p>14. Expliquez le rôle des Conseillers/Conseillères Protection des femmes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dirige et coordonne le travail d'une Mission sur la CRSV ▪ Intègre et soutien la mise en œuvre du mandat CRSV de la Mission ▪ Conseille les dirigeants de la Mission sur l'intégration de la CRSV dans la planification ▪ Intègre ou généralise les questions de CRSV, en particulier dans : <ul style="list-style-type: none"> - RSS - DDR - État de droit - Politique - Droits de l'homme - Genre - Protection de l'enfant - POC

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforce les capacités de la Mission intégrée pour répondre à la CRSV avec des unités militaire, policière et civile ▪ Met en place le MARA sur la CRSV avec des partenaires ▪ Fait de la prévention avec des alertes rapides ▪ Engage les parties au conflit au dialogue pour qu'elles prennent des engagement ▪ Renforce la coordination sur le mandat de CRSV avec l'UNCT et les partenaires ▪ Forme, renforce les capacités sur la CRSV et répond aux causes profondes de la violence dans les contextes de mission
<p>15. Nommez les unités qui travaillent en collaboration étroite avec les Conseillers Protection des femmes et donnez un exemple de leurs contributions à la lutte contre la CRSV.</p>	<p>Unité ou Équipe des conseillers Genre (Unité Genre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaille avec les WPA pour garantir la participation égale et la protection des femmes et des filles dans le cadre du programme Femmes, paix et sécurité du Conseil de sécurité ▪ Répond à la violence sexuelle et sexiste (GBSV) ; travaille avec la WPA sur la CRSV <p>Unité Protection</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseille, coordonne, surveille et établit des rapport ▪ S'assure que les tâches de la Mission intègrent la protection des civils ▪ La CRSV et la POC sont en lien direct <p>Protection de l'enfant</p> <p>Identifie les besoins des enfants en protection, se concentre sur les défis en matière de droits de l'homme, y compris les enfants touchés par des atteintes sexuelles et de la CRSV</p> <p>Droits de l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à surveiller et à enquêter sur les violations et abus des droits de l'homme ▪ Plaide sur les questions de droits de l'homme ▪ La CRSV est un abus, une violation des droits de l'homme <p>Centre d'opérations mixte (JOC) et Centre mixte d'analyse de la Mission (JMAC)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Surveille les menaces sécuritaires émergentes ▪ Identifie les lacunes en termes de sécurité ▪ Utilise des évaluations des « zones sensibles » ▪ Utilise également des évaluations « intégrées » ou de sécurité et stabilisation ▪ Le JOC et le JMAC sont cruciaux pour la réussite de la lutte contre la CRSV. Les Missions conçoivent les activités de CRSV selon des données sur : <ul style="list-style-type: none"> - La localisation des forces ou groupes armés - La démographie de leurs membres, regroupés par sexe et par âge - Leurs stocks d'armes

	<ul style="list-style-type: none"> - Les dynamiques politiques et du conflit, au niveau national et local. <p>Le Bureau du RSSG</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournit le leadership sur la CRSV ▪ S'assure que la CRSV est intégrée aux plans de la Mission ▪ Le soutien du chef de Mission vient de : <ul style="list-style-type: none"> - WPA - Équipe dirigeante sur la POC - Groupes de travail POC et CRSV de la Mission - Cluster Protection et ses sous-clusters - JOC et JMAC ▪ Les unités civiles renforcent et surveillent l'effort collectif : Droits de l'homme, Genre, Protection de l'enfant
<p>16. Expliquez le rôle crucial que jouent les militaires et la police dans la mise en œuvre des mandats de CRSV.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir de manière proactive la CRSV ▪ Dissuader les auteurs ▪ Protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants ▪ Neutraliser les menaces de CRSV – potentielles, imminentes, continues ▪ Plaidoyer – peut avoir une influence avec des contacts en uniforme ▪ Montrer l'exemple ▪ UNPOL joue un rôle clé dans la prévention et l'enquête sur les crimes de GBSV
<p>17. A) L'UNCT soutient un État hôte de deux manières générales importantes sur la CRSV. Lesquelles ? B) Nommez au moins trois mesures que peut prendre l'UNCT dans ce travail.</p>	<p>Général</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les mécanismes de prévention et de protection ▪ Renforcer l'appropriation et la réactivité au niveau national <p>Spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer des stratégies nationales globales pour répondre à la CRSV ▪ Renforcer les capacités pour répondre efficacement – santé, bien-être social, justice, sécurité ▪ Apporter une aide législative, une orientation technique, un soutien aux réformes législatives – poursuites, réparations ▪ Formation des forces de sécurité du pays hôte sur la CRSV – militaire, police, gendarmes ▪ Renforcer la coordination – réseaux, clusters, sous-clusters pour la protection et la GBSV
<p>18. Quelles sont les trois manières par lesquelles l'UNCT coordonner la fourniture de services multisectoriels pour les rescapé(e)s de la CRSV ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gère les initiatives humanitaires dans le pays ▪ Met en place des groupes de travail de protection humanitaire – clusters ▪ Développe l'aide à la survie.
<p>19. En tant que partie directe de l'aide aux victimes, comment l'UNCT aide-t-elle un État hôte à soutenir les victimes de violence sexuelle ? Nommez au moins deux modes de soutien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès amélioré aux soins médicaux ▪ Soutien psychosocial ▪ Aide juridique ▪ Services de réintégration socioéconomique et de moyens de subsistance

<p>20. Préparez une checklist (liste de vérification) des actions du soldat de la paix sur la CRSV.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consulter les hommes et les femmes séparément dans les évaluations sécurité et politique des communautés locales <ul style="list-style-type: none"> - Parler aux hommes et aux femmes séparément - Avoir des femmes soldats de la paix pour rencontrer et interroger les femmes de la communauté - S'assurer que les traducteurs soient pleinement professionnels et connaissent la CRSV, besoin de sensibilité et de confidentialité ▪ Prévenir la RSV de manière proactive ▪ Dissuader les auteurs ▪ Protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants ▪ Être conscient des menaces existantes et des menaces potentielles ▪ Être prêt à agir lorsque des menaces sont constatées ▪ Donner des informations à l'équipe dirigeante de la Mission sur le lieu et le moment de la CRSV, les auteurs présumés. ▪ Rapportez toutes les violations et menaces observées ▪ Renseignez-vous sur les organisations locales apportant une aide médicale et psychologique aux victimes, auprès de l'UNCT. Soyez prêt à conseiller les victimes sur les lieux où elles peuvent trouver de l'aide dans le cadre d'une réponse soutenue et coordonnée.
---	--

Complétez les blancs dans ces phrases

<p>1. Le Conseil de sécurité a ordonné au personnel de maintien de la paix de _____ de protection des femmes et des enfants contre les violences sexuelles dans les conflits.</p>	<p>faire un meilleur travail</p>
<p>2. Les _____ sont des cibles pour la violence sexuelle.</p>	<p>femmes et les filles</p>
<p>3. Le Conseil de sécurité reconnaît que l'utilisation délibérée de la violence sexuelle comme tactique de guerre _____ et _____.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ empire le conflit armé ▪ met à mal la paix et la réconciliation ▪ Les participants peuvent aussi répondre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ cible les civils ▪ peut faire partie d'attaques systématiques contre les civils ▪ peut faire partie d'une stratégie militaire et politique
<p>4. Au sens large, la CRSV peut cibler _____ ou _____.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des personnes, des groupes, des communautés socio-ethnico-religieuses rivales et les personnes qui leur sont associées ▪ Les PDI, les réfugiés – y compris dans et autour de camps gérés par l'ONU ▪ Les participants peuvent aussi répondre : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les femmes et les filles ▪ Les hommes et les garçons

<p>5. Les auteurs (de crimes de CRSV) qui font peser une menace de CRSV peuvent comprendre _____, _____ ou _____.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demandez des catégories larges. ▪ Acteurs étatiques : civils, militaires, police, gendarmes ▪ Acteurs non étatiques ; groupes armés, y compris des mineurs, des réseaux criminels organisés ▪ D'autres acteurs de la société civile : d'anciens combattants notamment des mineurs, des enfants soldats, de jeunes hommes brutalisés par le conflit
<p>6. Le manque d'action lorsqu'on traite des conséquences de la CRSV peut augmenter _____.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La prédation sexuelle ▪ Le nombre de CRSV et le non-droit ▪ La culture de l'impunité ▪ L'absence de foi et de confiance des victimes dans l'État pour les protéger et protéger leurs droits
<p>7. Les cas de CRSV demeurent peu signalés ou sous-signalés en raison de _____, _____, et _____.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'insécurité ▪ L'absence de foi dans l'état de droit et dans les fonctionnaires ▪ Les barrières culturelles : <ul style="list-style-type: none"> - Honte - Stigmatisation - peur ▪ possiblement, l'existence de CRSV auparavant et l'absence de réponse contre les GBV et GBSV – les victimes s'attendent à ce que rien ne se passe ▪ culture de l'impunité
<p>8. L'utilisation de la CRSV est une violation grave du _____.</p>	<p>droit international, notamment du droit international des droits de l'homme</p>
<p>9. Toute personne impliquée dans un conflit et dans le maintien de la paix est responsable de _____ la CRSV.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Combattre ▪ Lutter contre ▪ Répondre à ▪ Mettre fin à
<p>10. La CRSV peut être un/une : _____, _____ ou _____.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Crime de guerre ▪ Crime contre l'humanité ▪ Forme de torture ▪ Acte de génocide <p>Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale s'applique.</p>
<p>11. Avant 2008 (lorsque le Conseil de sécurité a adopté la RCS 1820), l'utilisation de la violence sexuelle lors d'un conflit était une question _____. Aujourd'hui, la CRSV est une question _____ qui exige une réponse _____.</p>	<p>Avant 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De genre, humanitaire, de développement <p>Aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique, de paix, de sécurité, pénale et de droits de l'homme <p>Exige une réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sécuritaire
<p>12. Le programme CRSV constitue une partie du programme des Nations Unies sur _____.</p>	<p>Les Femmes, la paix et la sécurité (WPS), qui promeut et protège les droits des femmes dans les conflits.</p> <p>Dans le cadre du WPS, la lutte contre la CRSV est liée à d'autres tâches du mandat, qui sont toutes des parties du programme de paix des Nations Unies :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ POC ▪ RSS et DDR ▪ DDR ▪ RoL et Réforme du secteur judiciaire ▪ Processus de paix
13. En aidant un État hôte à poursuivre en justice les auteurs de CRSV, le maintien de la paix des Nations Unies peut aussi aider à mettre fin à _____.	L'impunité
14. Là où la CRSV est un problème, les Nations Unies recrutent _____.	des experts spécialisés des conseillers/conseillères Protection des femmes
15. L'_____ coordonne la fourniture de services multisectoriels à l'intention des rescapés.	L'UNCT
16. Face à des situations où se produisent des violences sexuelles, les soldats de la paix doivent _____.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être prêts à agir ▪ Agir ▪ Assumer la responsabilité de la réponse ▪ Faire rapport aux autorités appropriées immédiatement.
Vrai ou faux ?	
1. Les Nations Unies attendent des soldats de la paix qu'ils/elles protègent les civils, y compris contre la violence sexuelle dans les conflits.	Vrai
2. La définition de l'ONU de la violence sexuelle liée au conflit ne couvre que les femmes et les filles.	<p>Faux</p> <p>La violence sexuelle liée au conflit est commise contre des hommes, des femmes, des garçons et des filles.</p> <p>Les femmes, les filles et les enfants sont plus vulnérables, peuvent être davantage ciblés.</p> <p>Les hommes et les garçons n'admettent pas facilement cela, mais cela se produit aussi contre eux.</p>
3. La lutte contre la CRSV est principalement une responsabilité de la Mission de maintien de la paix de l'ONU.	<p>Faux</p> <p>La lutte contre la CRSV est une responsabilité de l'État hôte</p> <p>Les opérations de maintien de la paix de l'ONU soutiennent l'État hôte dans la prévention et dans la réponse à la CRSV</p> <p>Elles prennent également des mesures pour combattre la CRSV lorsque les autorités étatiques sont faibles, inadaptées ou inexistantes.</p> <p>Tous partagent la responsabilité de lutter contre la CRSV :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ État hôte

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parties au conflit ▪ ONU ▪ Communauté internationale ▪ Communautés
4. La CRSV est un crime international mais ce n'est pas un crime dans la plupart des systèmes juridiques nationaux.	<p>Faux</p> <p>La CRSV est un crime international <u>et</u> un crime dans la plupart des systèmes juridiques nationaux.</p>
5. Les mesures prises pour prévenir et répondre à la CRSV doivent être prises indépendamment des mesures qui répondent à d'autres crimes.	<p>Faux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La CRSV se produit avec d'autres crimes graves – voir la liste en réponse à la question 6 (Récit) ci-dessus. ▪ Les mesures doivent répondre à la panoplie complète des crimes, ensemble.
6. La CRSV n'est traitée que lorsque les Missions mettent en œuvre des mandats de POC.	<p>Vrai</p> <p>La plupart des Missions ayant des mandats de POC traitent la CRSV.</p>
7. Les Missions traitent la CRSV avec d'autres violations des droits de l'homme, et non séparément.	<p>Vrai</p>